



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circonscription Kourou 1

Kourou, le 17/10/2024

Affaire suivie par :
Patrice ETCHECOPAR
Inspecteur de l'Education Nationale
Tél : 0594 27 19 77 / 0694 261281
Mél : ce.9730459l@ac-guyane.fr

De l'Inspecteur de l'Education Nationale de la
circonscription de Kourou 1

à

22 rue Justin Catayée - 97310 KOUROU

Mesdames et Messieurs les enseignants des
écoles
maternelles et élémentaires
Mesdames et Messieurs les membres du pôle
ressource
Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs

Objet : Note de service n°3

Références :

- Circulaire du 11-2-2022 relative au schéma directeur de la formation des personnels
- Arrêté du 1er juillet 2013 fixant le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
- Circulaire n°2014-077 du 4-6-2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire
- Circulaire de rentrée du 2024, « Ne laisser aucun élève au bord du chemin »

Cette note de service concerne l'ensemble des personnels de la circonscription à l'exception des professeurs des écoles stagiaires (PES), des personnels des RASED, des enseignants en ULIS ou UPE2A et des enseignants contractuels.

Le plan de formation pour l'année scolaire 2024-2025 permet à chaque enseignant de poursuivre sa formation professionnelle. Celle-ci s'inscrit dans les priorités nationales tout en intégrant les demandes formulées par les équipes enseignantes.

CADRE GENERAL :

Le schéma directeur de la formation continue des personnes de l'éducation nationale se décline en 3 axes :

- se situer dans le système éducatif ;
- se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles ;
- être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences.

Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation décline, dans la rubrique «S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel», quatre objectifs :

- compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ;
- se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant l'amélioration des pratiques ;
- réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action ;
- identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Le plan de formation pour l'année 2024-2025 s'inscrit dans ce cadre national, académique et départemental, et porte l'ambition d'une politique de formation pluriannuelle.

La formation continue, priorité institutionnelle, est un levier d'avancées collectives par la transformation des pratiques professionnelles qu'elle accompagne.

Le plan de formation propose des parcours qui prennent en compte :

- des logiques ascendantes et descendantes ;
- une dimension collective de la formation et des besoins plus individuels des enseignants.

Déploiement du plan français et du plan mathématiques et son articulation avec les parcours d'animations pédagogiques

Chaque enseignant bénéficie, dans le cadre d'un cycle de six années :

- d'un plan densifié en mathématiques (30h de formation dont 12h pris sur les temps d'APC et 12 h d'observations croisées) au cours d'une année scolaire
- d'un plan densifié en français (30h de formation dont 12h pris sur les temps d'APC et 12 h d'observations croisées) au cours d'une année scolaire
- d'un format de 18h d'animations pédagogiques au cours des quatre autres années.



Par-delà ces parcours de formation, la formation continue des enseignants est à considérer dans un ensemble élargi de situations professionnelles :

- les stages organisés au bénéfice de publics ciblés, en lien avec des contenus d'enseignement particuliers, à une charnière du parcours des élèves ou du développement professionnel des enseignants,
- les rendez-vous de carrière,
- les accompagnements individuels et collectifs éventuels,
- les évaluations d'école.

ORGANISATION DU PLAN DE FORMATION :

Le plan de formation est composé de deux types de parcours : parcours français ou mathématiques (obligatoires) et parcours au choix.

Chaque parcours est composé de plusieurs formations (modules).

Votre parcours de formation sera déterminé par le niveau de classe dans lequel vous enseignez :

ORGANISATION DE LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS SUR 6 ANS												
	GS		CP		CE1		CE2		CM1-CM2		PS/MS	
2023-2024	Constellation Français		Plan Lecture		Maths		Constellation Maths		Maths		Français	
	42h	Préparation du plan lecture	9h	Formation à la méthode	9h	Préparation du PM	42h	Mise en œuvre du PM + OC	9h	Préparation du PM	9h	Français suivi1
			9h	Au choix	9h	Harcèlement et climat scolaire			9h	Au choix	9h	Au choix
2024-2025			Constellation Français		Plan Lecture				Constellation Maths			
	9h	Français suivi	42h	Mise en œuvre du PL + oc	9h	Manuel + démarche	9h	Maths suivi	42h	Travaux sur les gestes professionnels en maths	9h	Maths
	9h	Au choix			9h	Laïcité et Valeurs de la République	9h	Harcèlement et climat scolaire			9h	Au choix
2025-2026	Parcours mathématiques				Constellation Français		Plan lecture				Constellation Maths	
	9h	Préparation du parcours	9h	Français suivi	42h	Mise en œuvre du PL + OC	9h	Manuel + démarche	9h	Maths suivi	42h	Travaux sur les gestes professionnels en maths
	9h	Au choix	9h	Au choix			9h	Laïcité et Valeurs de la République	9h	Harcèlement et climat scolaire		
2026-2027	Constellation Maths		Parcours mathématiques				Constellation Français		Plan lecture			
	42h	Mise en œuvre du Parcours maths + OC	9h	Préparation du parcours	9h	Français suivi	42h	Mise en œuvre du PL + OC	9h	Manuel + démarche	9h	Maths suivi
			9h	Harcèlement et climat scolaire	9h	Au choix			9h	Laïcité et Valeurs de la République	9h	Au choix
2027-2028			Constellation Maths		Parcours mathématiques				Constellation Français		Plan lecture	
	9h	Maths suivi	42h	Mise en œuvre du PM + OC	9h	Préparation du parcours	9h	Français suivi	42h	Mise en œuvre du PL + OC	9h	Manuel + démarche
	9h	Au choix			9h	Au choix	9h	Au choix			9h	Au choix
2028-2029	Plan lecture				Constellation Maths		Parcours mathématiques				Constellation Français	
	9h	Manuel + démarche	9h	Maths suivi	42h	Mise en œuvre du PM + OC	9h	Préparation du parcours	9h	Français suivi	42h	Mise en œuvre du PL + OC
	9h	Au choix	9h	Au choix			9h	Au choix	9h	Au choix		

Pour l'année 2024-2025 :

- Tous les enseignants de CE1 seront formés pendant 9h sur la laïcité et les valeurs de la République.
- Tous les enseignants de CE2 seront formés pendant 9h sur le harcèlement et le climat scolaire.
- Seuls les enseignants de PS, MS et GS auront à faire des choix sur leurs animations pédagogiques sur le catalogue proposé en annexe.

Concernant les 9 heures de formation aux choix, je souhaite apporter les précisions suivantes :

- Les enseignants concernés mais non-inscrits à la date de clôture des inscriptions seront répartis aléatoirement sur les différents parcours.
- Si un nombre suffisant d'inscrits n'est pas atteints pour une formation, ceux-ci se verront proposés un autre choix.
- Les modules et dispositifs proposés sont décrits sur l'annexe 1 : "catalogue des animations pédagogiques"

Profils particuliers :

- Les ZDA sont affectés en fonction de leur niveau d'enseignement le plus fréquent.
- Les enseignants remplaçants seront affectés à un niveau de classe, hors plans densifiés.
- Les temps partiels, quelle que soit la quotité de service, participent aux formations au prorata de leur temps de travail.
- Les directeurs et directrices d'école sont déjà inscrits à un parcours spécifique (public désigné).

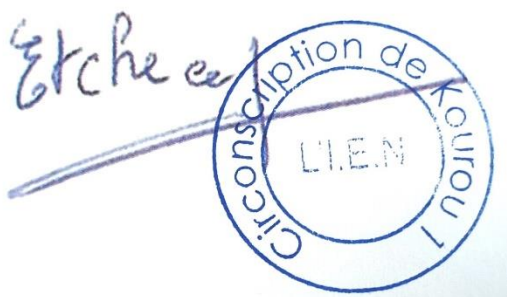
Modalités d'inscription et calendrier

Afin de vous accompagner dans le choix de vos formations et de faciliter votre inscription en ligne, je vous recommande vivement de consulter le tutoriel d'inscription à un dispositif de formation.

Les enseignants de CP et de CM1/CM2 sont concernés par les plans densifiés en français et en mathématiques. **Ils n'ont donc pas de choix à faire dans le plan de formation (public désigné).**

Chaque enseignant concerné s'inscrira individuellement sur le plan académique de formation entre le 17 octobre et le 11 novembre. Si ce choix est individuel, il peut être coordonné entre les membres de l'équipe pédagogique d'une école, en cohérence avec les besoins des élèves.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription de Kourou 1



Patrice ETCHECOPAR

Annexes :

- Présentation des animations pédagogiques
- Tutoriel d'inscription à un dispositif de formation au choix : lien vidéo (<https://tube-maternelle.apps.education.fr/w/7gc6hhxP2EN5UBmqeLRs28>) et document pdf

[illegible]